

Bégard, le

16 FEV. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RD15 - RUE DE
TRÉZÉLAN ET HENT POULLOGUER
DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026
DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code pénal,

Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement RD15 - rue de Trézélan et Hent Poulloguer afin de permettre des travaux de voirie (création de plateaux surélevés).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par feux tricolores KR11, RD15 - rue de Trézélan, de 08H00 à 18h00, du 16 au 20 février 2026, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : La route sera barrée Hent Poulloguer, de 08h00 à 18h00, du 16 au 20 février 2026, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise SATP de Saint-Donan qui réalise ces travaux est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- L'entreprise SATP.

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**

Le Maire



Maël LE GALL